

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

26 février 2016
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
65^e réunion

**Aperçu des opérations du HCR au Moyen-Orient et en
Afrique du Nord****A. Analyse de la situation***Situation en Syrie*

La crise en Syrie a continué à provoquer des déplacements massifs au cours de l'année écoulée. Fin 2015, plus de 6,5 millions de Syriens étaient déplacés à l'intérieur du pays et 4,6 millions avaient cherché refuge en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. En 2015, le nombre des réfugiés syriens enregistrés a augmenté de plus de 1,4 million. Malgré la générosité des pays d'accueil et des donateurs, les réfugiés syriens connaissent des conditions de vie de plus en plus difficiles après plus de cinq années d'exil et beaucoup s'efforcent de plus en plus dans la pauvreté. Parallèlement, les gouvernements d'accueil continuent à subir des pressions politiques, économiques et de sécurité considérables à cause du conflit. En Jordanie et au Liban, 90 % des réfugiés vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le HCR a continué à travailler étroitement avec les partenaires afin de répondre à leurs besoins d'assistance et de protection, ainsi qu'à ceux des membres les plus vulnérables des communautés d'accueil. En 2016, le HCR poursuivra ses interventions conformément au Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) qui, pour la deuxième année consécutive, a réuni plus de 200 partenaires pour soutenir les plans de réponse nationaux des cinq principaux pays d'accueil.

En République arabe syrienne, la situation humanitaire et le niveau des souffrances humaines endurées par la population se sont aggravés de manière dramatique en 2015. L'accès humanitaire libre, sûr et continu dans le pays reste extrêmement problématique. En 2015, un total de 13,5 millions de personnes selon les estimations a eu besoin d'assistance humanitaire, dont 4,5 millions de personnes se trouvant dans des localités difficiles à atteindre. Le HCR a continué à utiliser tous les moyens possibles pour parvenir jusqu'aux déplacés internes et autres personnes dans le besoin, travaillant à travers les lignes de conflit et les frontières, comme l'y autorisent les résolutions n° 2139, 2165 et 2191 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2014). Quelque 3,2 millions de personnes ont reçu des articles de première nécessité, dont 430 000 personnes installées dans plus de 30 sites difficiles à atteindre et 469 000 autres dans le cadre d'opérations transfrontalières. En 2016, le HCR continuera à soutenir le cadre de coordination interorganisations en dirigeant les secteurs de la protection, des abris et articles non alimentaires, et de la coordination et la gestion des camps.

En février 2016, la conférence « Soutenir la Syrie et la région » qui s'est tenue à Londres, a préparé le terrain en vue d'un appui plus étendu aux réfugiés syriens et aux pays d'accueil voisins. Elle a fait suite à trois conférences d'annonces de contributions généreusement accueillies par le Gouvernement du Koweït et à la conférence de Berlin sur la situation des réfugiés syriens en 2014, ainsi qu'au « Forum pour le développement de la résilience » organisé en 2015 par le PNUD à Amman.

Situation en Iraq

L'escalade du conflit armé en Iraq en 2015 a déclenché des vagues importantes de déplacement interne. Près de 3,3 millions de personnes ont été déplacées dans le pays depuis janvier 2014. Ce chiffre n'inclut pas près d'1 million de personnes déplacées par des violences sectaires entre 2006 et 2008. On estime que plus de 11 millions d'Iraqiens pourraient avoir besoin d'assistance humanitaire d'ici fin 2016. Le nombre d'Iraqiens qui cherchent à obtenir l'asile dans la région a aussi fortement augmenté, avec près de 222 000 personnes enregistrées. Les conditions se sont détériorées tant pour les personnes déplacées à l'intérieur que pour celles qui ont fui dans des pays voisins et l'aggravation de la pauvreté les contraint à recourir à des stratégies d'adaptation négatives ou à poursuivre leur déplacement.

Dans le contexte du cadre de coordination interorganisations pour le déplacement interne, le HCR dirige les groupes sectoriels de la protection, de la coordination et la gestion des camps, et des abris et articles non alimentaires en Iraq. En 2015, le HCR et ses partenaires sont passés à une plate-forme numérique de suivi de la protection, permettant une meilleure analyse et une réponse plus efficace et plus ciblée. L'Organisation a également soutenu la construction de 34 nouveaux camps pour les personnes déplacées.

Afrique du Nord

En Mauritanie, le HCR a fourni une assistance à plus de 50 000 réfugiés enregistrés dans le camp de M'bera. Compte tenu de la nature prolongée de la situation de réfugiés au Mali, l'Organisation met l'accent sur le renforcement de l'autosuffisance des réfugiés par des investissements accrus dans l'éducation, la formation professionnelle et les projets générateurs de revenus.

Le HCR a continué à soutenir les réfugiés sahraouis dans les cinq camps près de Tindouf. En octobre 2015, les fortes pluies inattendues ont provoqué des inondations dans les cinq camps de Laayoune, Boujdour, Awserd, Smara et Dakhla. Le HCR a coordonné l'intervention interorganisations, qui a comporté des évaluations conjointes des besoins, cinq envois d'articles de première nécessité par voie aérienne, et la rénovation de foyers endommagés et d'autres infrastructures.

Les troubles en Libye ont continué à avoir des répercussions sur les personnes relevant de la compétence du HCR dans le pays, notamment quelque 435 000 déplacés internes et 100 000 réfugiés et demandeurs d'asile selon les estimations, dont plus de 36 400 ont été enregistrés par le HCR. L'Organisation a fourni une assistance vitale aux plus vulnérables par l'intermédiaire de ses partenaires et des agents nationaux, bien que l'accès soit resté difficile. Le HCR a apporté une assistance humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile interceptés ou sauvés en mer, ainsi que des informations sur l'accès aux services juridiques et les risques liés aux départs par la mer. La coopération avec les garde-côtes et les services de l'immigration libyens s'est intensifiée et le HCR a désormais accès à huit des 18 centres de détention gérés par l'État. En 2015, le HCR a distribué des articles de première nécessité à près de 65 000 personnes relevant de sa compétence en Libye et a continué à transmettre des renseignements sur la protection et l'aide disponibles, par des services d'assistance téléphonique et des centres communautaires gérés par ses partenaires à Benghazi et Tripoli.

Yémen

La situation humanitaire complexe au Yémen s'est encore détériorée et reste alarmante. Depuis le début du conflit actuel, plus de 2,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Selon les estimations, 82 % de la population a besoin d'assistance humanitaire. Bien que des efforts aient été déployés pour intensifier l'aide dans les zones difficiles à atteindre, y compris dans l'enclave assiégée de Taizz, le manque de sécurité a empêché la fourniture de services essentiels comme les vivres, les soins médicaux, les abris, l'eau et le combustible. En 2015, le HCR et ses partenaires ont distribué des articles

de première nécessité à plus de 283 000 déplacés internes dans 19 des 21 gouvernorats du Yémen.

Malgré l'instabilité des conditions de sécurité, le Yémen continuait d'accueillir quelque 267 000 réfugiés fin 2015, résidant dans des zones urbaines ou dans le camp de Kharaz, au sud du pays. Le HCR a fourni une protection et une assistance vitale aux réfugiés et aux nouveaux arrivants enregistrés ; offert des services juridiques ; et procédé à la détermination du statut de réfugié, au suivi de la détention et au traitement de la réinstallation.

Depuis l'escalade du conflit au Yémen fin mars 2015, quelque 170 000 personnes ont fui le pays pour chercher refuge à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie et au Soudan, ainsi que dans d'autres pays d'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique, et plus loin encore. Sur ce nombre, 43 % selon les estimations seraient des ressortissants de pays tiers, 40 % des Yéménites et plus de 17 % des Somaliens qui avaient été reconnus comme réfugiés sur une base *prima facie* au Yémen. On espère que le Plan régional d'aide aux migrants et aux réfugiés pour 2016 récemment lancé et codirigé par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) aidera à répondre aux besoins des personnes qui fuient le Yémen dans les pays d'accueil. Ce plan regroupe les plans nationaux respectifs de Djibouti, d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan et expose les besoins nécessaires pour fournir une protection et une assistance aux personnes qui fuient le Yémen jusqu'à la fin de l'année.

Mouvements mixtes, mouvements secondaires et protection en mer

Les mouvements mixtes de grande ampleur, y compris de demandeurs d'asile et de réfugiés, se sont poursuivis dans la région. De nombreuses personnes se déplaçant dans le cadre de tels mouvements sont venus d'Afrique subsaharienne et de la Corne de l'Afrique, ainsi que de l'intérieur de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, cherchant à poursuivre leur voyage pour gagner l'Europe. Face à cette situation, le HCR a recouru à une approche régionale qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : 1) prévenir le refoulement ; 2) améliorer l'accès à la sécurité et à l'asile ; 3) permettre aux personnes relevant de sa compétence de prendre des décisions concernant leur vie en connaissance de cause ; et 4) renforcer l'espace de protection et l'accès aux solutions au sein de cadres relatifs à la migration plus larges.

Si la majorité des réfugiés syriens continue d'être accueillie et protégée dans la région, l'année 2015 a été marquée par une nette augmentation du nombre de Syriens qui ont cherché refuge plus loin en Europe. Les Syriens représentent la plus forte proportion des personnes qui entreprennent le voyage périlleux par la mer. Leurs mouvements suivent l'une des deux routes principales. La première passe par l'est de la Méditerranée, avec la Turquie comme pays de destination et de transit le plus courant. La seconde passe par l'Afrique du Nord, avec des départs par voie maritime principalement depuis la Libye ou par voie terrestre via le Maroc puis l'Espagne.

L'ampleur des mouvements maritimes mixtes depuis la Libye a connu une croissance exponentielle en 2015. Quelque 127 500 personnes sont parties de Libye pour l'Italie, soit 83 % du total des arrivées par mer en Italie. Environ 7 500 personnes ont été sauvées ou interceptées au large de la côte libyenne, la majorité venant d'Afrique subsaharienne. Le HCR a fourni une assistance humanitaire immédiate par l'intermédiaire d'organisations partenaires à environ 2 000 de ces personnes sauvées ou interceptées en mer en Libye. Grâce à un suivi régulier de la détention, l'Organisation a pu identifier les personnes ayant des besoins humanitaires spécifiques et assurer leur libération ou trouver une alternative à la détention.

Les mouvements mixtes vers le Yémen se sont poursuivis, malgré la violence qui fait rage dans le pays, avec près de 92 500 nouvelles arrivées enregistrées en 2015, depuis l'Éthiopie pour la plupart. Il s'agit là d'un des records annuels depuis 10 ans, avec deux tiers des personnes arrivées après le début du conflit. Environ 95 personnes sont décédées ou ont été portées disparues dans le golfe d'Aden en 2015. Depuis le début de l'année 2016,

36 personnes ont perdu la vie. L'OIM et le HCR ont élaboré un ensemble de propositions conjointes visant à remédier à la situation dans le golfe d'Aden et la mer Rouge en s'appuyant sur des initiatives régionales, telles que la Déclaration de Sanaa et la Conférence régionale sur l'asile et la migration qui s'est tenue au Yémen en 2013.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Créer un environnement favorable à la protection

Le HCR a continué à promouvoir l'élaboration de législations et de procédures sur l'asile, la migration et la lutte contre la traite. Au Maroc, des progrès ont été accomplis en direction de l'adoption d'un projet de législation sur l'asile, qui est en cours d'examen par le conseil du gouvernement avant d'être soumis au parlement. De plus, le HCR a soutenu la formation de juristes et de juges sur les questions relatives aux réfugiés et à l'asile. En Tunisie, les autorités sont en train de préparer une stratégie nationale pour la migration et de rédiger un projet de législation sur l'asile. Dans les deux pays, des avancées importantes ont été réalisées dans le renforcement d'une capacité de gestion de la migration qui tient compte de la protection. Le HCR travaille également avec les Gouvernements algérien et mauritanien sur un projet de législation sur l'asile. En Israël, il a continué à demander que les demandeurs d'asile soient traités conformément aux normes internationales des droits de l'homme et du droit des réfugiés. En Arabie saoudite, des Yéménites et des Syriens ont obtenu un visa, ce qui a permis la régularisation de leur séjour dans le pays, ainsi qu'un permis de travail.

Le HCR a continué à procéder à l'enregistrement biométrique individuel des personnes ayant besoin de la protection internationale dans toute la région. En 2015, l'Organisation a enregistré plus de 148 000 Syriens en Égypte, en Iraq, en Jordanie et au Liban. Elle a continué à faire un usage stratégique de la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat, garantissant l'intégrité, la qualité et l'efficacité du processus.

Dans toute la région, le HCR a œuvré à renforcer la protection basée sur la communauté et à assurer l'apport efficace d'une protection et d'une assistance, en particulier dans les situations où l'accès aux personnes relevant de sa compétence était limité. En vertu du modèle de sensibilisation de la communauté, les chefs de communauté parmi les personnes relevant de la compétence du HCR en Iraq, en Israël, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en République arabe syrienne ont joué un rôle important en identifiant les principaux problèmes de protection auxquels leur population se trouvait confrontée, en fournissant des conseils et en signalant les personnes exposées à un risque accru. Ces initiatives contribuent à la promotion de la protection des réfugiés et encouragent la cohésion sociale. Les centres communautaires en Égypte, au Liban, en Mauritanie, en Libye, en Jordanie et en République arabe syrienne ont aussi joué un rôle significatif dans la promotion de la cohésion sociale.

La communication avec les personnes relevant de la compétence du HCR a également été renforcée. Le système d'assistance technique et d'assemblée publique pour les réfugiés en Jordanie, les réunions des équipes multifonctionnelles avec les structures communautaires en Égypte, les systèmes d'assistance téléphonique en Libye et un groupe WhatsApp au Liban ont permis aux réfugiés d'avoir accès à des informations précises et de porter leurs préoccupations à l'attention du HCR et de ses partenaires.

Le Plan d'action global du HCR visant à mettre fin à l'apatridie a été promu dans la région. L'Organisation s'est notamment employée à réduire les risques d'apparition de nouveaux cas d'apatridie résultant des déplacements forcés, des séparations familiales ou de la perte ou destruction des documents d'identité. Le HCR a travaillé avec les gouvernements afin d'accroître les taux d'enregistrement des naissances des réfugiés et des déplacés internes, et de combler les lacunes des lois sur la nationalité débouchant sur des risques d'apatridie. Des ateliers conjoints sur l'apatridie ont été organisés à cette fin avec les gouvernements et la société civile à Bahreïn et au Qatar.

Concernant la situation syrienne, plus de 196 000 enfants réfugiés syriens sont nés en exil depuis le début de la crise. Le HCR a travaillé en partenariat avec la société civile des pays d'accueil à l'enregistrement des nouvelles naissances et au lancement de campagnes d'information publiques sur l'enregistrement des naissances. En Jordanie, ces mesures, alliées à l'appui solide du Gouvernement, ont permis de multiplier par dix le nombre de certificats de naissance délivrés à des enfants nés dans des camps de réfugiés en 2015 (plus de 3 600, comparé à près de 300 en 2013). En Égypte, ces interventions ont permis d'atteindre le taux de 93 % d'enregistrement des naissances d'enfants réfugiés syriens. Le HCR lutte aussi contre les risques d'apatridie liés à la perturbation des services d'enregistrement des faits d'état civil et de santé maternelle en République arabe syrienne.

Assurer la sécurité face à la violence et à l'exploitation

Les réfugiés se trouvent confrontés à des risques accrus de violence, d'abus et d'exploitation à mesure que leur déplacement dure, notamment en raison de séparations familiales prolongées, de l'effondrement des structures communautaires, de la perte des avoirs financiers et sociaux, et du surpeuplement des logements. Pour lutter contre cette situation, le HCR a pris un certain nombre d'initiatives visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et de genre (SGBV) et à renforcer la protection de l'enfance.

Le HCR a travaillé à renforcer les capacités et les systèmes nationaux permettant de lutter contre la violence sexuelle et de genre et les problèmes de protection de l'enfance, y compris en proposant une formation sur la gestion des cas et l'orientation des personnes vers les services compétents, et en travaillant en collaboration étroite avec les partenaires nationaux et les gouvernements dans la région. En décembre 2015, le HCR a organisé une conférence régionale, accueillie par le Gouvernement de Jordanie, visant à renforcer ces actions.

Le HCR a travaillé avec ses partenaires à l'intégration de la lutte contre la violence sexuelle et de genre et la protection de l'enfance dans leurs plans de réponse dans tous les secteurs. En vertu du plan 3RP pour les réfugiés syriens, en novembre 2015, plus de 568 000 filles et garçons avaient fait l'objet d'interventions psychosociales et de protection de l'enfance basées sur la communauté. Près de 180 000 survivant(e)s de violence sexuelle et de genre avaient reçu un soutien spécialisé, quelque 19 300 enfants avaient bénéficié de services multisectoriels et plus de 204 000 personnes avaient pu participer à des activités d'autonomisation.

Mettre en place des solutions durables

En 2015, près de 67 000 réfugiés ont été présentés pour la réinstallation depuis la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Sur ce nombre, 52 000 étaient des réfugiés syriens et près de 15 000 venaient d'autres pays, principalement d'Iraq (10 400). Le chiffre total des soumissions correspond à 128 % du niveau prévu à l'origine en 2015 (48 000 personnes) et résulte d'augmentations de quota par certains pays de réinstallation à partir de septembre 2015.

Concernant la situation des réfugiés syriens, l'objectif consistant à trouver 130 000 places de réinstallation et d'autres voies d'admission d'ici à 2016 a été dépassé, avec plus de 162 000 places disponibles mi-décembre 2015. Les besoins de réinstallation continuent néanmoins d'augmenter compte tenu du nombre croissant de réfugiés et des vulnérabilités accrues de ceux qui connaissent un exil prolongé. Le HCR continue à chercher des places de réinstallation ainsi que d'autres voies d'admission pour au moins 10 % de la population réfugiée syrienne (actuellement 4,7 millions de personnes).

Sur la base des chiffres initiaux de la planification, le HCR soumettra 56 800 réfugiés syriens à la réinstallation en 2016. L'Organisation a renforcé sa capacité d'identification des réfugiés vulnérables et a créé un dispositif de déploiement rapide de personnel pour répondre plus efficacement aux demandes de réinstallation. En consultation avec les États

de réinstallation, le HCR soumettra également des cas en utilisant des méthodes de traitement simplifiées pour plus d'efficacité.

Outre l'intensification du processus de réinstallation, le HCR plaide pour d'autres voies d'admission, comme les visas humanitaires, les soutiens privés fondés sur la communauté, les dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et le regroupement familial, y compris pour les membres de la famille éloignée. À cet égard, le HCR organisera une réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens, qui se déroulera le 30 mars 2016 à Genève.

En 2015, 10 400 Iraquiens ont été présentés pour la réinstallation depuis la région et depuis la Turquie dans différents pays, notamment l'Australie, Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse. Le HCR continue de plaider pour une hausse des quotas pour ces réfugiés, ainsi que pour les réfugiés palestiniens se trouvant en Iraq.

Mobiliser l'appui public, politique, financier et opérationnel par des partenariats stratégiques

Le HCR a tiré profit des partenariats existants avec le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, la Ligue des États arabes et l'Organisation de coopération islamique pour promouvoir la cause des personnes relevant de sa compétence.

Une formation sur la gestion des situations d'urgence a été organisée en décembre 2015 à l'intention de l'Autorité du Croissant-Rouge saoudien, à la Cité humanitaire internationale dans les Émirats arabes unis. Le HCR travaille avec la Société du Croissant-Rouge koweïtien sur une campagne de préparation à l'hiver pour les réfugiés syriens vivant au Liban.

Des plans sont en cours pour élaborer un réseau d'acteurs locaux et régionaux de la société civile à l'échelle de la région, comportant notamment des organisations non gouvernementales, des fondations, des acteurs du secteur privé, les médias et les milieux universitaires, afin de promouvoir le plaidoyer sur les questions de déplacement, de renforcer les capacités nationales et de partager les enseignements tirés sur tout un éventail de sujets, dont l'intervention et la protection en situation d'urgence.

C. Information financière

Le budget initial de 2016 pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord approuvé par le Comité exécutif en octobre 2015 était de 2 milliards de dollars E.-U. Ce budget était basé sur un examen des priorités réalisé en 2015 et a ensuite été porté à 2,1 milliards de dollars E.-U. en janvier 2016, pour tenir compte de l'augmentation résultant du nouveau budget supplémentaire pour le Yémen.